



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 33170

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt du rapport annuel du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), sur l'évaluation de la politique nationale de recherche et de développement technologique, en application de l'article 18 de la loi n° 85-1376 du 23 décembre 1985, demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser s'il est prévu la tenue d'une nouvelle « Conférence de citoyens », dont la première a eu le mérite de démontrer que l'exercice était possible et que les conclusions d'un rapport de citoyens pouvait utilement compléter les avis des initiés. « En perfectionnant la formule déjà utilisée, les pouvoirs publics devraient disposer d'un outil propre à gérer, dans un meilleur climat de confiance, les avancées technologiques des années à venir. »

Texte de la réponse

La formule de la « conférence des citoyens » et le succès qu'a remporté auprès du grand public celle de juin 1998 ont retenu toute l'attention des pouvoirs publics. Dans la mesure où cette rencontre a pu se tenir à l'initiative du Parlement, il appartient à celui-ci, et à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en particulier, d'apprécier en toute opportunité l'intérêt de renouveler cette expérience.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33170

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4492

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1644